



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-63

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste, Laëtitia Bourjat, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Ronan Philippe (en visio), René Sabatier, Matthieu Salel (en visio) Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon (en visio), Christophe Vignal, Michel Villemagne.

➤ Membres avec voix consultative :

Colonel Vincent Honoré, Colonel Laurent Courtial, Capitaine Jean-Louis Chaze, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Sarah Rochette.

➤ Autres membres de droit :

M. Alain Moreau, Chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Sylvie Dubois, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Robert Hilaire, Jean-Yves Meyer, Marc-Antoine Quenette, Françoise Rieu-Fromentin,

➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Mme Carole Rouveure.

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, Préfète de l'Ardèche.

❖ Procurations :

Mme Françoise Rieu-Fromentin à Mme Laëtitia Bourjat.

Objet : Budget 2024 - Correction d'erreur sur exercices antérieurs

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu la délibération n°2024-09 du conseil d'administration du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2024-57 en date du 16 octobre 2024 approuvant la décision modificative n°1 du budget 2024,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant, qu'en cas de défaut d'amortissement des immobilisations sur exercice antérieur, la reconstitution des amortissements s'effectue par opération d'ordre non budgétaire avec un débit du compte 1068 et un crédit du compte 28 « Amortissements des immobilisations » concerné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le comptable public à effectuer un prélèvement de 29 315,60 € sur le compte 1068, par opération d'ordre non budgétaire pour créditer les comptes suivants :

| Comptes | Montant |
|--|--------------------|
| 2313 – Immobilisations corporelles en cours | 1224 € |
| 28121 – Plantations d'arbres et d'arbustes | 10 € |
| 28145 – Installation générales, agencements, aménagements sur sol d'autrui | 418,50 € |
| 28258 – Autres installations, matériel et outillage techniques | 27 663,10 € |
| Total | 29 315,60 € |

aux fins de régulariser les amortissements qui auraient dû être constatés.

- **ACTE** que les études (ET1701) engagées sur le projet de Villeneuve de Berg pour un montant de 1512 € ne seront pas suivies de travaux sur ce projet.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat